



## ETHEPHON CLASSIC

Version 6 / B  
10200001937

1/12  
Date de révision: 11.03.2020  
Date d'impression: 11.03.2020

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial** ETHEPHON CLASSIC

**Code du produit (UVP)** 05927242

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Régulateur de croissance

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Bayer CropScience SA-NV  
J.E. Mommaertsiaan 14  
1831 Diegem (Machelen)  
Belgique

**Téléphone** +32(0)2/535 63 11 (24 heures / 7 jours)

**Téléfax** +32(0)2/534 35 76

**Service responsable** E-mail : sarah.verbiest@bayer.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Bayer CropScience SA-NV** +32(0)2/535 63 11 (24 heures / 7 jours)

**Centre Antipoisons (Belgique)** +32(0)70/245 245 (24 heures / 7 jours)

**Centre Antipoisons (Grand-Duché de Luxembourg)** +352 8002 5500 (24 heures / 7 jours)

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Corrosif pour les métaux: Catégorie 1  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Lésions oculaires graves: Catégorie 1  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 2  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :**

Soumis à étiquetage réglementaire.



## ETHEPHON CLASSIC

Version 6 / B  
102000001937

2/12

Date de révision: 11.03.2020  
Date d'impression: 11.03.2020



**Mention d'avertissement:** Danger

### Mentions de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les aérosols.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Nature chimique

Concentré soluble (SL)  
Ethéphon 480 g/l

#### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Ethéphon	16672-87-0 240-718-3	Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 4, H332	40,00



## ETHEPHON CLASSIC

Version 6 / B  
102000001937

3/12

Date de révision: 11.03.2020  
Date d'impression: 11.03.2020

2-Butoxyéthanol	111-76-2 203-905-0 01-2119475108-36-XXXX	Skin Corr. 1C, H314 Acute Tox. 4, H332 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315	> 1,00 – < 25,00
-----------------	--	--	---------------------

### Information supplémentaire

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle:  
2-Butoxyéthanol (111-76-2)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Ingestion

Ne PAS faire vomir. Garder la personne au calme. Rincer la bouche. Appeler un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Local:; Brûlures de la peau et des muqueuses

Systémique :; Irritation gastro-intestinale, Ce produit provoque l'inhibition réversible de la cholinestérase sans effets à long terme.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Risques

NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !

#### Traitement

Traiter de façon symptomatique. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Contre-indication : atropine.



## ETHEPHON CLASSIC

Version 6 / B  
10200001937

4/12

Date de révision: 11.03.2020  
Date d'impression: 11.03.2020

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Appropriés</b>	Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Poudre sèche
<b>Inappropriés</b>	Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), Oxydes de phosphore, Acide chlorhydrique (HCl)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

<b>Équipements de protection particuliers des pompiers</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
<b>Information supplémentaire</b>	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions</b>	Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--------------------	--

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Récupérer le produit par pompage, aspiration ou fixation à l'aide d'un adsorbant sec et inerte. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
------------------------------	--

**Conseils supplémentaires** Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



## ETHEPHON CLASSIC

Version 6 / B  
10200001937

5/12

Date de révision: 11.03.2020  
Date d'impression: 11.03.2020

**Conseils pour une manipulation sans danger** Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**Mesures d'hygiène** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil.

**Précautions pour le stockage en commun** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Matériau approprié** PEhd (polyéthylène haute densité)

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Ethéphon	16672-87-0	1,4 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
2-Butoxyéthanol	111-76-2	98 mg/m <sup>3</sup> /20 ppm (TWA)	12 2009	EU ELV
2-Butoxyéthanol	111-76-2	246 mg/m <sup>3</sup> /50 ppm (STEL)	12 2009	EU ELV
2-Butoxyéthanol	111-76-2	246 mg/m <sup>3</sup> /50 ppm (STEL)	2014	EU SCOELS
2-Butoxyéthanol	111-76-2	98 mg/m <sup>3</sup> /20 ppm (TWA)	2014	EU SCOELS
2-Butoxyéthanol	111-76-2	98 mg/m <sup>3</sup> /20 ppm (TWA)	06 2011	OEL (BE)
2-Butoxyéthanol	111-76-2	246 mg/m <sup>3</sup> /50 ppm (STEL)	06 2011	OEL (BE)

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.



## ETHEPHON CLASSIC

Version 6 / B  
10200001937

6/12  
Date de révision: 11.03.2020  
Date d'impression: 11.03.2020

<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.										
<b>Protection des mains</b>	<p>Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.</p> <p>Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.</p> <table><tr><td>Type de matière</td><td>Caoutchouc nitrile</td></tr><tr><td>Taux de perméabilité</td><td>&gt; 480 min</td></tr><tr><td>Épaisseur du gant</td><td>&gt; 0,4 mm</td></tr><tr><td>Indice de protection</td><td>Classe 6</td></tr><tr><td>Norme</td><td>Gants de protection conformes à EN 374.</td></tr></table>	Type de matière	Caoutchouc nitrile	Taux de perméabilité	> 480 min	Épaisseur du gant	> 0,4 mm	Indice de protection	Classe 6	Norme	Gants de protection conformes à EN 374.
Type de matière	Caoutchouc nitrile										
Taux de perméabilité	> 480 min										
Épaisseur du gant	> 0,4 mm										
Indice de protection	Classe 6										
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.										
<b>Protection des yeux</b>	Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent) et un écran facial (conforme à la norme EN166, domaine d'utilisation = 3 ou équivalent).										
<b>Protection de la peau et du corps</b>	<p>Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.</p> <p>En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.</p> <p>Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.</p>										

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	incolore à brun
<b>Odeur</b>	Donnée non disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	$\leq 1,8$ (1 %) (23 °C) (eau désionisée)
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Donnée non disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	100 °C



## ETHEPHON CLASSIC

Version 6 / B  
10200001937

7/12  
Date de révision: 11.03.2020  
Date d'impression: 11.03.2020

<b>Point d'éclair</b>	Sans objet; solution aqueuse
<b>Inflammabilité</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	> 600 °C
<b>Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, supérieure</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Densité de vapeur relative</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative</b>	Donnée non disponible
<b>Densité</b>	env. 1,20 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
<b>Hydrosolubilité</b>	miscible
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Ethéphon: log Pow: -1,89
<b>Viscosité, cinématique</b>	2,52 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
<b>Tension superficielle</b>	37,9 mN/m (20 °C) Déterminé dans une solution diluée à 1% dans l'eau distillée.
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée non disponible
<b>Explosivité</b>	Donnée non disponible
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

**Décomposition thermique** 250 - 400 °C  
La valeur fournie concerne la matière active technique.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.  
Corrosif pour les métaux en présence d'eau ou d'humidité.  
Risque de dégagement d'éthylène en cas d'augmentation de pH.



## ETHEPHON CLASSIC

Version 6 / B  
10200001937

8/12

Date de révision: 11.03.2020  
Date d'impression: 11.03.2020

- 10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
- 10.5 Matières incompatibles** Métaux
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** Hydrocarbures gazeux pouvant former des mélanges explosifs avec l'air. Formation d'HCl gazeux.

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Sans rapport  
Une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'aérosols inhalables.

**Toxicité cutanée aiguë** DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg  
ETA (Mélange) (Lapin) > 2.000 mg/kg  
Méthode de calcul

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'irritation de la peau (Lapin)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritation sévère des yeux. (Lapin)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peau: Non sensibilisant.

#### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Ethéphon : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

#### Evaluation de la mutagénèse

Ethéphon : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagénèse.

#### Evaluation de la cancérogénicité

Ethéphon : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

#### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

#### Evaluation de la toxicité pour le développement

Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.





## ETHEPHON CLASSIC

Version 6 / B  
10200001937

9/12

Date de révision: 11.03.2020  
Date d'impression: 11.03.2020

---

### RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

**Toxicité pour les poissons** CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques** (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 721 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique.

**Toxicité des plantes aquatiques** CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 98 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )) > 1,6 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr  
La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon.  
EC10 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )) 0,21 mg/l  
La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** Ethéphon:  
Pas rapidement biodégradable

**Koc** Ethéphon: Koc: 2540

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Ethéphon:  
Ne montre pas de bioaccumulation.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Ethéphon: Légèrement mobile dans le sol

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Ethéphon: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Pas d'autre effet à signaler.

---

### RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.



## ETHEPHON CLASSIC

Version 6 / B  
10200001937

10/12

Date de révision: 11.03.2020  
Date d'impression: 11.03.2020

<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.
<b>Code d'élimination des déchets</b>	<b>02 01 08*</b> déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	<b>3265</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ETHEPHON SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	80
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

#### IMDG

14.1 Numéro ONU	<b>3265</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (ETHEPHON SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI
Segregation group according to 5.4.1.5.11.1	IMDG SEGREGATION GROUP 1 - ACIDS

#### IATA

14.1 Numéro ONU	<b>3265</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (ETHEPHON SOLUTION )
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.



## ETHEPHON CLASSIC

Version 6 / B  
10200001937

11/12

Date de révision: 11.03.2020  
Date d'impression: 11.03.2020

---

### RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Numéro d'agrément / Belgique 9202P/B  
Numéro d'agrément (G.D. Luxembourg) L00724-017

**Classe de toxicité (Belgique)** B

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

---

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

#### Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CIx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx	Dose Létale pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques



## ETHEPHON CLASSIC

Version 6 / B  
10200001937

12/12  
Date de révision: 11.03.2020  
Date d'impression: 11.03.2020

	dangereux en vrac (Recueil IBC)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
M	La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage.
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NE/EN	Norme européenne
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UE	Union Européenne
UN	Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

**Objet de la révision:** Sections de la FDS mises-à-jour : Section 4 : Premiers Secours.  
Section 7 : Manipulation et Stockage.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.